

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-09-152
Séance du 25 septembre 2024

Objet : Approbation du schéma directeur cyclable et du plan de financement des itinéraires cyclables

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	9	3

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y CHAPELET, Christian **BAUME** procuration à P.BERTHOMIEU, Jennifer **OBID** procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Jean Christian **REY** procuration à C.MUCCIO, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M.FOND-THURIAL, Raymond **MASSE** procuration à C.SUAU, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.ROUX, Thierry **VINCENT** procuration à L.MARQUES-ROUX, Olivier **WIRY** procuration à G.SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sandrine **ANGLEZAN**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Michel SELLENS

Objet : Approbation du schéma directeur cyclable et du plan de financement des itinéraires cyclables

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019,

Vu le Plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020,

Considérant que la commune met ainsi en œuvre un plan vélo composé de 3 axes, la conception du schéma cyclable permettant la création des pistes/bandes cyclables, le développement de services dédiés aux vélos : stationnement, parc vélo mobile, pumtrack, atelier réparation vélos, la promotion de l'usage du vélo par des animations : fête du vélo, ateliers d'apprentissage du vélo,

Considérant que le schéma cyclable a été réalisé en concertation avec les usagers du vélo, notamment l'association Gard au Climat, pour répondre au besoin des utilisateurs et des prioriser les itinéraires cyclables,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission du travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commissions des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 septembre 2024.11 septembre 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le schéma directeur cyclable,
- de valider son plan de financement en annexe,
- de conduire l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre à cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELLET

